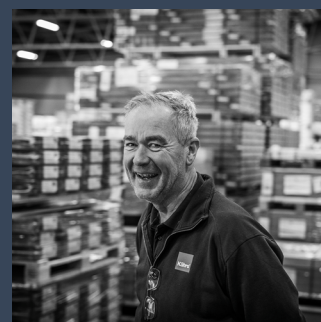
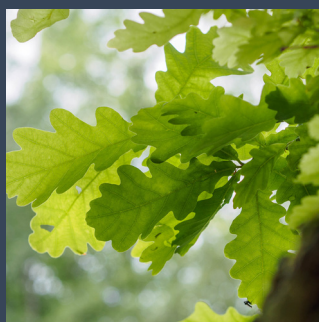
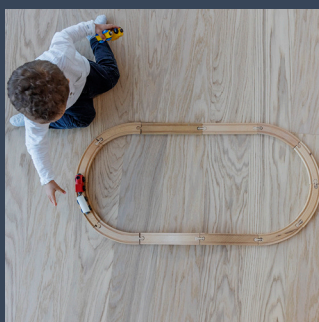
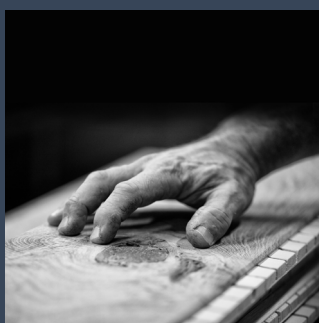


KÄHRS

CODE DE CONDUITE



Kährs Code de conduite – Notre engagement en faveur de la conformité

Notre code de conduite est au cœur de la stratégie de développement durable de Kährs. Il définit le fondement de nos attentes quant à la manière dont chacun doit agir et se comporter lorsqu'il représente le groupe Kährs à l'échelle mondiale.

Nous ne tolérons aucune forme de corruption, de pot-de-vin, de pratique déloyale et anticoncurrentielle, de discrimination ou de harcèlement. Nous encourageons des pratiques commerciales éthiques, le traitement équitable de tous les employés, la diversité et l'égalité des chances.

Nous accordons une importance capitale à la santé et à la sécurité. Notre objectif est d'éliminer les risques de blessures sur le lieu de travail. Nous nous engageons à créer des lieux de travail sûrs et sains conformément à notre Code de conduite.

Nous nous engageons également à protéger et respecter l'environnement et nous cherchons en permanence à réduire notre empreinte environnementale et à produire de meilleurs produits.

Nous attendons de tous les employés du groupe Kährs qu'ils lisent, comprennent et respectent le Code. Le Code de conduite de Kährs s'applique également à nos partenaires commerciaux et fournisseurs et nous encourageons nos fournisseurs à imposer ces exigences en amont dans leurs chaînes de production.

La Direction du Groupe Kährs

2026-04-23

Principes généraux

Ce Code de conduite est destiné à fournir des informations sur les principes de fonctionnement du groupe Kährs et à proposer des outils permettant de prendre des décisions en adéquation avec nos attentes en matière d'éthique et nos obligations légales. Dans notre zone d'influence, nous nous efforçons de veiller à ce que nos employés et partenaires commerciaux, en travaillant avec nous, respectent les principes de notre code de conduite. Adhérer à des normes déontologiques élevées et agir correctement constituent les moteurs du succès de Kährs et ont été, depuis le début, des composantes fondamentales dans la conduite de nos activités.

Les exigences stipulées dans ce Code de conduite s'appuient principalement sur des normes internationalement reconnues, comme la Déclaration universelle des droits de l'homme, les principes du Pacte mondial des Nations unies, la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant et les conventions de l'OIT applicables.

- Des pratiques professionnelles éthiques et intègres sont essentielles à notre réussite et l'éthique est au cœur de notre culture.
- Nous nous conformons aux exigences légales en vigueur dans les pays dans lesquels nous œuvrons.
- Nous respectons les droits et libertés universels accordés à tous les êtres humains, tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies. Nous reconnaissons notre responsabilité de respecter ces droits dans nos relations avec nos employés et les communautés dans lesquelles nous opérons et nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils fassent de même. Pour en savoir plus, consultez [l'engagement de Kährs en matière de droits de l'homme](#).
- Les 17 objectifs de développement durable des Nations unies sont intégrés dans le programme et les initiatives de Kährs pour un développement social, environnemental et économique durable.
- Nous dialoguons avec franchise avec ceux qui sont concernés par nos activités. Nous répondons aux demandes des parties externes et communiquons avec les parties concernées de façon rapide et efficace.
- Nous mettons particulièrement l'accent sur la transparence et nous nous attendons à ce que la communication soit ouverte, honnête, complète, rapide et en aucun cas trompeuse.
- Le groupe Kährs s'est publiquement engagé à intégrer les principes de la responsabilité sociale des entreprises dans son Code de Conduite ; le meilleur moyen de tenir cet engagement est de préserver les intérêts de toutes nos parties prenantes.
- Nous proposons un service de dénonciation afin de garantir que toutes les parties prenantes, y compris les clients, les partenaires, les communautés concernées et les employés, ont le droit de s'exprimer et se sentent toujours en sécurité s'ils ont des inquiétudes concernant des soupçons de mauvaise conduite ou des actes répréhensibles affectant les personnes, notre organisation, la société ou l'environnement. <https://report.whistleb.com/en/kahrs>

Conduite professionnelle

Nous agissons avec intégrité et dans un esprit de traitement équitable. Nous ne tolérons aucune activité pouvant fausser les marchés et entraver le développement économique, social et démocratique, notamment la corruption, les pots-de-vin et les pratiques déloyales et anticoncurrentielles.

Nous respectons les lois nationales en vigueur dans les pays dans lesquels nous œuvrons. En cas de conflit entre ce Code et la législation nationale applicable dans un pays ou territoire, la législation doit toujours prévaloir. Toutefois, les exigences de Kährs peuvent aller au-delà des exigences établies dans la législation nationale.

- Nous suivons scrupuleusement toutes les lois et réglementations nationales et internationales relatives à la lutte contre la corruption et aux sanctions. Le groupe Kährs s'engage à livrer concurrence en mettant en avant la qualité et le prix de ses produits et services, pas en proposant ou en recevant des avantages indus.
- Nous avons tous l'obligation de nous conformer aux lois antitrust et aux lois sur la concurrence en vigueur dans les juridictions dans lesquelles nous œuvrons, incluant la conclusion d'accords ou d'ententes ou l'échange d'informations avec des concurrents sur nos activités, le partage d'informations commerciales confidentielles et exclusives avec des concurrents ou encore la demande de telles informations aux concurrents.
- Nous avons adopté une politique de tolérance zéro à l'égard du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme avec tous les employés, clients et prospects.
- Nous ne tolérons aucune situation dans laquelle les activités d'un employé entrent en conflit ou semblent entrer en conflit avec les intérêts du groupe Kährs. Il incombe à chaque employé de faire preuve d'une loyauté commerciale sans faille à l'égard de l'entreprise et de prendre des décisions commerciales uniquement dans le meilleur intérêt de l'entreprise, et non en fonction de ses propres intérêts potentiels.
- Le groupe Kährs s'engage à fournir des rapports et des renseignements complets, équitables, exacts, rapides et compréhensibles aux autorités réglementaires et au grand public. Et ce notamment afin de garantir que nos déclarations financières soient conformes aux principes comptables généralement admis, aux politiques comptables du groupe Kährs et à son système de contrôles internes.
- Les employés et/ou partenaires commerciaux de Kährs ne doivent jamais divulguer des informations confidentielles de l'entreprise à une personne extérieure ou interne à l'entreprise, sauf avec l'autorisation préalable du groupe Kährs.
- Nous devons veiller à protéger et contrôler correctement les informations exclusives et confidentielles.
- Kährs a le droit de résilier immédiatement les accords avec les partenaires commerciaux qui enfreignent les dispositions du présent code de conduite.

Emploi

Le groupe Kährs s'engage fermement en faveur de l'éthique et de l'intégrité d'entreprise. Nous croyons que chaque individu doit être traité avec dignité et nous n'acceptons aucune conduite irrespectueuse.

Toutes nos parties prenantes, nos employés aussi bien que nos partenaires commerciaux, doivent disposer d'un lieu de travail dans lequel leur bien-être et leur santé ne sont jamais menacés ni compromis. Les conditions de travail offertes aux employés doivent au moins respecter les exigences minimales de la législation nationale et des conventions de l'OIT applicables afin de garantir un lieu de travail sûr et sain.

- Nous nous efforçons de fournir à nos employés un environnement de travail sûr que nous améliorons continuellement. Le groupe Kährs ne doit jamais exiger ou attendre d'un employé qu'il exécute une tâche considérée comme dangereuse.
- Nous ne tolérons pas l'abus de substances sur le lieu de travail. Les employés sous l'influence d'alcool ou de drogues au travail représentent un risque pour la sécurité, à la fois pour eux-mêmes et pour leurs collègues.
- Aucun associé ou candidat ne fera l'objet d'une discrimination basée sur la race, la couleur de peau, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle ou l'expression, l'âge, la religion, l'origine nationale, le handicap ou toute autre caractéristique ou base protégée par la loi applicable.
- Nous ne tolérons aucun harcèlement verbal, non verbal ou physique sur le lieu de travail.
- Nous ne tolérons aucune action violente à l'encontre de nos employés, clients, fournisseurs, visiteurs ou encore à l'encontre de nos biens et propriétés.
- Tous les employés ont le droit de constituer ou rejoindre des associations de leur choix et de négocier collectivement.
- Tous les employés reçoivent un contrat de travail écrit, dans la langue locale, stipulant les conditions du travail.
- Nous encourageons les employés à exprimer leurs préoccupations et à faire des suggestions sur les questions relatives au lieu de travail. Tous les employés disposent de différents canaux pour s'exprimer, comme notre enquête sur l'engagement des employés, notre système de signalement des incidents et le système de dénonciation anonyme <https://report.whistleb.com/en/kahrs>.
- Nous n'acceptons aucune forme de travail forcé ou obligatoire dans le cadre de la production de nos produits ou services.
- Kährs n'accepte pas d'employer des personnes de moins de 15 ans.

Environnement

Nous nous engageons à agir de façon responsable pour conserver et préserver les ressources naturelles. Les matériaux utilisés et les produits fabriqués doivent respecter les législations et réglementations relatives à la protection de l'environnement. En tant qu'acheteur important de produits et de services, nous nous efforçons d'utiliser notre influence pour réduire l'impact sur l'environnement en soutenant et en encourageant l'innovation en matière de développement durable et d'utilisation responsable des ressources naturelles.

- Nos systèmes de gestion de l'environnement sont certifiés conformes à la norme ISO 14001.
- Le groupe Kährs encourage l'amélioration dans les domaines suivants : recyclage, conservation de l'énergie et des ressources naturelles, utilisation et mise au rebut en toute sécurité des matériaux dangereux et développement d'alternatives écologiques.
- Nous nous efforçons en permanence de développer des produits plus durables qui favorisent des écosystèmes sains et la biodiversité, ainsi que des espaces intérieurs sains pour nos clients.
- Nous nous sommes engagés à réduire les émissions de gaz à effet de serre conformément à la science du climat, avec la norme Net-Zero de l'initiative Science Based Target (SBTi).
- Kährs attend de ses partenaires commerciaux qu'ils travaillent activement à la réalisation d'objectifs ambitieux en matière de développement durable et de climat et qu'ils fassent preuve de transparence quant à leurs aspirations et à leurs progrès.
- Kährs attend de ses fournisseurs qu'ils garantissent que les matériaux utilisés et les produits fabriqués sont conformes à la législation et aux réglementations relatives à la protection de l'environnement.
- Tout partenaire commercial doit disposer des permis et licences environnementaux nécessaires à ses activités.
- Kährs ne s'approvisionne en produits du bois et en bois d'œuvre qu'auprès de sources responsables, conformément aux principales réglementations sur le bois. Notre système de diligence raisonnable garantit que tout le bois est d'origine légale et ne provient pas de sources controversées. Le bien-être des forêts du monde est d'une grande importance pour Kährs et nous soutenons le développement d'une sylviculture responsable en donnant la priorité au bois qui répond aux exigences fixées par les systèmes de certification de la chaîne de contrôle FSC® (Forest Stewardship Council®) FSC-C019122) et/ou PEFC (Program for Endorsement of Forest Certification) PEFC/05-35-153*.
- Tout déchet, et en particulier tout déchet dangereux, doit être manipulé de façon responsable et conformément aux lois et réglementations locales relatives à la manipulation, au stockage, au transport, au recyclage et à l'élimination.
- Les produits chimiques utilisés doivent être conformes aux lois et réglementations environnementales applicables dans le pays d'exploitation et doivent être stockés, manipulés et transportés de façon à empêcher les émissions dans l'air, le sol et l'eau, à empêcher les risques d'inflammation/explosion et à assurer la santé et la sécurité des employés.

* Pour plus d'informations sur nos normes d'approvisionnement en bois, rendez-vous sur le site [kahrsgroup.com](https://www.kahrsgroup.com)

Historique des révisions

Date	Version	Activité/ modifications	Édité par	Commentaire
2023-12	2.0	Mise à jour du contenu	HJ/Sustainability team	
2026-04-23	2.0	Révision annuelle		Approbation du Conseil

Liens externes et lignes directrices :

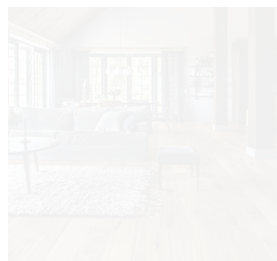
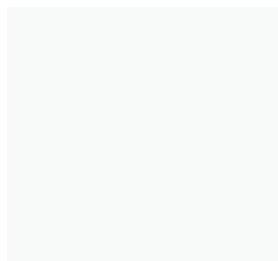
[UN Universal Declaration of Human Rights](#)

[UN Guiding Principles for Business and Human Rights \(pdf\)](#)

[United Nations Global Compact \(UNGC\)](#)

[International Labour Organization's \(ILO\) core conventions](#)

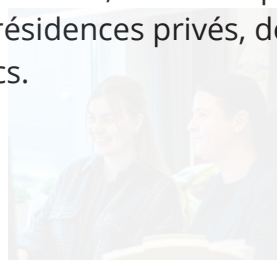
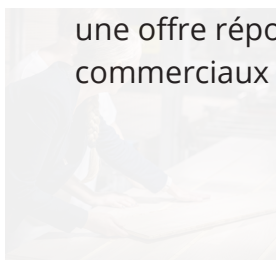
[ETI Base Code](#)



À propos du Kährs Group

Kährs est un leader innovant dans le domaine des revêtements de sol haut de gamme.

Depuis de nombreuses décennies, les solutions innovantes du groupe Kährs influencent le marché des revêtements de sol, en développant constamment une offre répondant aux besoins des résidences privées, des espaces commerciaux et des institutions publics.



KÄHRS GROUP CODE DE CONDUITE



Kährs Group Head Office
Ångbåtsbron 1, Box 154
SE-201 21 Malmö, Sweden
Tel. +46 481 460 00

info@kahrs.se
www.kahrsgroup.com